



## DECLARATION LIMINAIRE AU CHS-CT-17 DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2014



Monsieur le président,

A la demande de l'ENBD, vous avez convoqué ce 17 novembre, une séance plénière du CHS-CT17, séance qui n'était pas prévue initialement dans le calendrier annuel.

De ce fait, et étant donné la période qui conjugue, outre un surcroît de réunions dans nos directions respectives, la préparation des élections professionnelles de décembre, nous pouvons vous assurer Monsieur le président que les représentants du personnel CGT Finances conscients de l'importance de cette réunion au vu de l'ordre du jour chargé mais aussi très attendu de l'ensemble du CHS-CT17, ont fait l'effort nécessaire de se rendre disponibles.

Notre présence, ce jour, n'est justifiée que par la présentation d'un certain nombre de points liés à cette « Pseudo Arlésienne » Fusion des écoles de La Rochelle/Rouen, points sur lesquels nous n'avons pas trouvé de nouveautés mais surtout, à ce jour, aucune réponse aux questions déjà soulevées dans notre instance.

Pour rester dans les fondamentaux de ce CHS-CT, je vous rappelle les dispositions, en matière de risques psycho-sociaux au sein de la DGDDI depuis 2013 :

Les risques psycho-sociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et psychique, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ces RPS pouvant être induits par les facteurs suivants :

- l'intensité du travail et le temps de travail
- les exigences émotionnelles
- l'autonomie dans le travail
- la qualité des rapports sociaux au travail
- les conflits de valeurs
- l'insécurité de la situation de travail

Ce jour, à l'ouverture de ce CHS-CT, les représentants CGT de cette instance ne peuvent que s'inquiéter à la lecture des quelques documents que vous avez bien voulu nous retransmettre à la demande de la direction de l'ENBD. Nous étions en droit, à ce jour, d'avoir des documents réalistes et non, une redite de ce que nous avons déjà vu et lu ici même.

Il est évident que nous ne nous contenterons pas d'approximations ou de réponses différées ; en ce sens nous souhaitons que les représentants du personnels de la DGDDI dans cette instance soient à même de prendre toutes les décisions nécessaires à la protection des agents, de leur santé et de leurs conditions de travail, car il s'agit bien de cela et nous ne nous contenterons pas, non plus, d'un survol approximatif ou d'un renvoi sur d'autres instances.

Nous dénonçons, hélas, le peu de cas qui est fait des agents dans cette affaire. Nous constatons une fois de plus, comment notre ministère considère véritablement ses agents et leurs représentants ; comme des pions, à sa disposition, au gré de ses élucubrations « stratégiques » qui ne trompent personne quant à leur finalité : toujours moins de service public de proximité, au détriment des populations et en ce qui nous concerne , des agents des finances.